



Problème de canalisations qui paye le plombier ?

Par **Manemisme**, le **18/05/2012 à 17:04**

Bonjour,rrnrnJe suis actuellement en location d'une maison depuis 2 ans . La semaine dernière nos toilettes ce sont boucher, l'évier fait du bruit quand on tire la chasse et les tuyaux d'évacuation qui fuit . rnUne question qui paye le plombier ?? le propriétaire ou le locataire ?
rrnrnMerci de me donner une reponse rapidement

Par **cocotte1003**, le **19/05/2012 à 03:04**

Bonjour, commencez par envoyer une LRAR au bailleur pour lui signaler les problèmes.
Normalement le débouchage et à votre charge et la fuite à charge du bailleur, cordialement